

Publié le 5 septembre 2008

Les Services funéraires - Ville de Paris : pour une crémation sans pollution

La crémation, de plus en plus prisée des Français, est une activité polluante. Pour les Services funéraires - Ville de Paris, il est devenu nécessaire d'agir afin que les crématoriums soient soumis à une réglementation claire et efficace quant à leurs rejets de fumées. Une volonté qui s'est traduite à la fois dans un Livre blanc européen et dans l'installation de filtres au crématorium du Père-Lachaise à Paris.



La Société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF), plus connue du grand public sous le nom de Services funéraires - Ville de Paris, gère entre autres le crématorium du Père-Lachaise, à Paris. Depuis cinq ans, son directeur général, François Michaud Nérard, a mené avec ses équipes une réflexion sur les conséquences environnementales de la crémation. « Pour l'instant, il n'y a pas en France d'obligation de filtrer les fumées. Or nous sommes dans Paris, et on sait que la crémation libère des composés chimiques dangereux. »

Ce sont par exemple des dioxines, du chlorure d'hydrogène ou du mercure contenu dans les amalgames dentaires. Plutôt que de continuer à polluer en attendant que le pouvoir politique décide de réglementer, la SAEMPF a pris le parti de s'impliquer dans une démarche active. Aux côtés de représentants de gérants de crématorium de dix autres pays européens, pendant quatre années, les Services funéraires ont étudié et réfléchi sur les réglementations existantes.

Entre les Länder allemands, les provinces espagnoles, ou les trois régions belges, les textes en vigueur à travers l'Europe, quand ils existent, se révèlent hétéroclites et parfois contradictoires. Pour les représentants des différents pays en présence, il devient évident qu'il faut créer une cohérence entre les pratiques. En juin dernier, leurs concertations aboutissent à un Livre blanc, intitulé *Crémation et respect de l'environnement*. Les gestionnaires de crématoriums y formulent des recommandations aux législateurs. Suite à ce Livre blanc, en France, un décret du ministère de la Santé devrait prendre effet l'année prochaine.

Et en novembre, malgré les difficultés architecturales, le crématorium du Père-Lachaise sera doté d'un filtre. Comme le bâtiment est classé à l'Inventaire supplémentaire des bâtiments historiques, il a fallu faire preuve d'ingéniosité pour mettre en place les nouvelles installations, en sous-sol. Le coût de l'opération, 4 millions d'euros, est pris en charge pour moitié par la Ville de Paris. Une façon de permettre aux familles de choisir la crémation en toute sérénité.